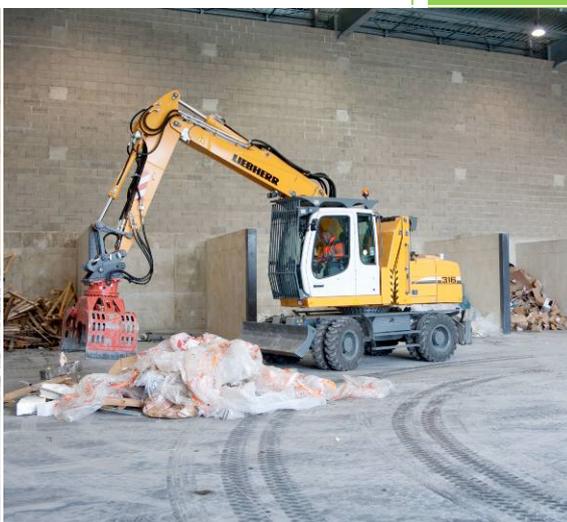




Vendredi 12 décembre 2014
9H - 12H30

Cabinet Enckell Avocats -
250, rue Saint Jacques
75005 Paris

Le BTP s'ouvre à l'économie circulaire : Comment faire de vos déchets des ressources ?



CONTACTS

Enckell Avocats - 250, rue Saint Jacques - 75005 Paris
Tél : 01 46 34 11 05 / Fax : 01 46 34 09 55
cabinet@enckell-avocats.com

Recovering - 117, avenue Victor Hugo - 92100 Boulogne
Billancourt
Tél : +33 6 09 03 82 40
contact@recovering.fr

POUR ALLER PLUS LOIN...

www.carlenckell.com
www.recovering.fr

Le vendredi 12 décembre 2014, de 9h à 12h30, le Cabinet ENCKELL Avocats et la société de conseil RECOVERING organiseront une nouvelle session de formation / débat d'actualité consacrée à l'économie circulaire dans le BTP. La connaissance des obligations réglementaires, des filières de valorisation, de l'économie du déchet est incontournable pour tout acteur qui sera impacté par ces évolutions et qui souhaite contribuer au développement d'une société de l'économie circulaire.

La gestion des déchets et notamment des déchets de chantiers entre dans une nouvelle ère. La prise de conscience de la rareté des ressources, induisant une augmentation du coût des matières premières, ainsi que la problématique grandissante de l'accumulation des déchets dans les centres d'enfouissement poussent les acteurs économiques à rechercher des solutions alternatives à l'élimination de leurs déchets ainsi que ceux de leurs clients.

La réglementation est de plus en plus contraignante. La directive européenne cadre déchets 2008/98/EC fixe un objectif ambitieux de valorisation de matière de 70% pour les déchets non dangereux du BTP qui a été récemment repris dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte. Elle favorise aussi le réemploi et la valorisation en permettant la sortie de statut de déchets. Le bois d'emballage ainsi que les granulats recyclés devraient bénéficier de cette mesure dès 2014.

Dans ce contexte, les filières de valorisation des déchets de chantiers du BTP disposent d'un fort potentiel de développement et représentent de réelles opportunités pour réduire l'impact environnemental des opérations d'aménagement.

Les maîtres d'ouvrage publics ou privés, les entreprises du secteur du BTP et du déchet, les négoce et les fabricants de matériaux de construction se doivent de contribuer à la transformation qui s'annonce, tout en prenant en considération les nombreux aspects techniques, économiques et réglementaires. Or cela ne peut se faire qu'avec une connaissance des enjeux, lesquels sont encore trop mal connus.

C'est pourquoi nous vous proposons, lors de cette matinée de formation / débat d'actualité, d'analyser la faisabilité des projets au regard du cadre juridique et de ses évolutions prochaines.

OBJECTIFS

- ✓ **Connaître et comprendre le contexte et les modalités de la prévention et de la gestion des déchets de chantiers du bâtiment et des travaux publics**
- ✓ **Connaître les principales filières de valorisation des déchets du BTP et celles en développement**
- ✓ **Connaître les enjeux réglementaires de la gestion des déchets issus de l'utilisation des matériaux de construction et de la déconstruction des ouvrages**
- ✓ **Comprendre les impacts de la sortie de statut de déchets**
- ✓ **Fixer les objectifs dans les prescriptions environnementales des cahiers des charges, dans les marchés publics et privés, et comprendre leur portée juridique et les conséquences en cas de litiges**

INFORMATIONS PRATIQUES

PERSONNES CONCERNEES (Session collective)

Maîtres d'ouvrage publics et privés du bâtiment, économistes, architectes, bureaux d'études, responsables QSE, entreprises du BTP et de la gestion des déchets

PRIX

300€HT par personne, possibilité de forfait entreprise

DUREE et LIEU

Une demi-journée, au cabinet Enckell Avocats – 250, rue Saint Jacques 75005 Paris

Le nombre de places étant limité, l'inscription préalable est obligatoire

CONTENU DE LA FORMATION

8h45 Accueil des participants

9h00 Début de la formation

INTRODUCTION : PRESERVATION DES RESSOURCES ET GESTION DES DECHETS, UN DESTIN LIE

- *Les ressources utilisées dans la construction*
- *Les déchets du BTP et leurs exutoires actuels*
- *Les changements en cours : vers l'économie circulaire dans le BTP*

PARTIE 1 : OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES SUR LES DECHETS ET LEUR TRANSPORT

- *Bases et évolution récente de la réglementation*
- *Focus sur la sortie de statut de déchets et ses impacts*
- *Transport et traçabilité réglementaire des déchets*
- *Responsabilité civile et pénale de l'entreprise et de son dirigeant*

PARTIE 2 : VERS LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE VALORISATION

- *L'adaptation des outils de collecte, de tri et de valorisation*
- *Les principales filières en développement et en phase de démarrage*

PARTIE 3 : PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES CAHIERS DES CHARGES

- *Responsabilités des acteurs tout au long du chantier*
- *Détermination des objectifs*
- *Rédaction des prescriptions environnementales dans le cadre des dossiers de consultation*
- *Limites en termes de prescriptions*
- *Portée juridique des documents du dossier de consultation et des pièces s'y rattachant*

PARTIE 4 : COMPETITIVITE DE LA VALORISATION

- *La composition des coûts des filières de traitement*
- *L'augmentation du coût des exutoires d'élimination*
- *Des matières recyclées plus attractives*
- *Des gains pour l'ensemble des acteurs économiques*

12h30 Clôture de la matinée

Un support de présentation sera remis aux participants

MIEUX NOUS CONNAÎTRE

Créé en 2012 par Carl Enckell, le cabinet **ENCKELL Avocats** (Barreau de Paris) est un acteur dont le savoir-faire est reconnu, doté d'une « pratique réputée » en droit de l'environnement, d'après le classement 2014 du magazine *Décideurs juridiques finances et droit*.

Carl ENCKELL est avocat spécialisé en droit public et en droit de l'environnement depuis près de 15 ans. Il intervient très régulièrement dans les secteurs de l'énergie et de l'environnement industriel, notamment des déchets, pour lesquels il a su imprimer son empreinte à travers des jurisprudences de principe.

Responsable du groupe de travail réglementaire de l'Institut de l'économie circulaire, Carl ENCKELL est sollicité, en sa qualité d'expert, pour diverses interventions lors de colloques ou de formations (EFE)

Le cabinet ENCKELL Avocats a contribué à la sortie du statut de déchets pour les bois d'emballages et les matériaux de déconstruction du BTP, une première en France.

Site internet : www.carlenckell.com

Créée en 2009 par Jean-Yves Burgy, **RECOVERING Sarl** est une société d'expertise et de conseil dans le montage et le développement de filières de valorisation des matériaux issus de produits en fin de vie et ce, dans l'objectif de favoriser la production et l'utilisation de produits et de services plus respectueux de l'environnement.

Depuis sa création, RECOVERING a initié et développé plusieurs filières de valorisation dans le secteur du BTP. La filière des déchets de plâtre que RECOVERING contribue à développer en partenariat avec SAINT-GOBAIN PLACOPLATRE est un bel exemple de changement de modèle de gestion de déchets. Depuis début 2013, RECOVERING est partenaire du plus important projet européen d'économie circulaire Gypsum to Gypsum.

RECOVERING a aussi travaillé sur la filière de valorisation du polystyrène expansé issu du bâtiment, des laines minérales ou encore des vitrages constitutifs des fenêtres.

RECOVERING intervient tout au long de la chaîne de valeur. Les projets qui lui sont confiés sont extrêmement variés, allant de la formation de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre en matière de prévention et de gestion de déchets à la conception de plateformes de tri, en passant par la rédaction de guides techniques. RECOVERING vient de finaliser un référentiel d'excellence du métier de recycleur des déchets du bâtiment et des travaux publics en collaboration avec le Syndicat des Recycleurs du BTP.

Site internet : www.recovering.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à Cabinet Enckell Avocats, 250, rue Saint Jacques – 75005 Paris

Tél : 01 46 34 11 05 / Fax : 01 46 34 09 55 – courriel : cabinet@enckell-avocats.com

L'économie circulaire dans le BTP : les déchets sont-ils les ressources de demain – vendredi 12 décembre 2014

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Service : _____

Entreprise ou organisme : _____

Tél.: _____ Fax : _____ Courriel : _____

Adresse : _____

Effectifs : _____

Tarif : 300€ HT, 360€ TTC (TVA 20 % en vigueur au 01/01/2014),

Par chèque

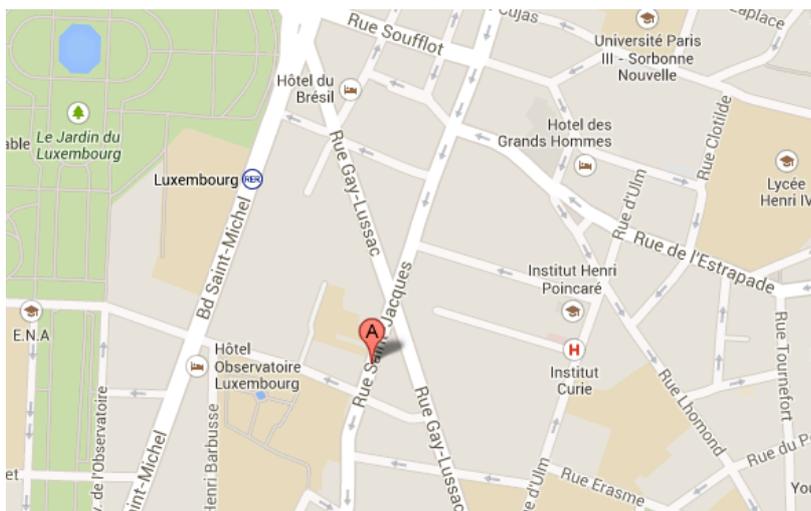
Je joins mon règlement à l'ordre d' Enckell Avocats

Par virement bancaire

Coordonnées bancaires en bas de page

Date, cachet et signature

Plan d'accès Cabinet Enckell Avocats



Accès au bâtiment :

250, rue Saint Jacques - 75005 Paris

Interphone « Avocats 3^{ème} étage »

- . RER B Station Luxembourg sortie « rue de l'abbé de l'épée »
- . Bus 21, 27 : station Saint Jacques / Gay Lussac
- . Parking public Vinci Park - 22, rue Soufflot - 75005

BNP PARIBAS - Agence Paris Gobelins

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00810	00010252765	46
IBAN : FR76 3000 4008 1000 0102 5276 546			BIC : BNPAFRPPGB